4 - Lettre de marché

AUX TERMES DE LA DEMANDE DE COTATION N° **03/MJSCA/SGJ/CGPMP/B.B/2014** intervenue le onzième jour du mois de septembre 2014 entre le **MINISTERE DE LA JEUNESSE, SPORTS, CULTURE ET ARTS** désignée comme « L'Autorité contractante » d'une part et **ECONOMIC HOUSE CONSULT**, Av. Oshwe N° A/10, Q/Kalamu, Ville Province de Kinshasa désigné comme le « Fournisseur » d'autre part:

ATTENDU que l'Autorité contractante désire que certaines fournitures soient livrées et certains services annexes soient assurés par le Fournisseur, c'est-à-dire, la REHABILITATION DE LA BRIGADE AGRICOLE PILOTE DE DUALE à Maluku et a accepté une offre du Fournisseur pour la livraison de ces fournitures et la prestation de ces services pour un montant égal à Francs Congolais Quarante Sept Millions Huit Cent Cinquante Quatre Mille Six Cent **(47.854.600 FC)** *[toutes taxes comprises]* (ci-après désigné comme le « Prix de la lettre de marché »).

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT:

1. Les documents ci après seront considérés comme faisant partie intégrante de la lettre de marché:

   - La demande de cotation des prix envoyée au Fournisseur ;
   - Le Bordereau Description Quantitatif et :
   - Les Spécifications techniques.

2. En contrepartie des règlements à effectuer par l'Autorité contractante au profit du Fournisseur, comme indiqué ci-après, le Fournisseur convient de livrer les fournitures, de rendre les services et de remédier aux défauts et insuffisances de ces fournitures et services conformément, à tous égards, aux stipulations de la présente Lettre de marché.

3. L'Autorité contractante convient de son côté de payer au Fournisseur, au titre des fournitures et services, et des rectifications apportées à leurs défauts et insuffisances, le montant de la Lettre de marché, ou tout autre montant dû au titre de cette Lettre de marché, et ce, selon les modalités de paiement ci-après : par le Trésor Public 30% dans le quarante cinq (45) jours après la signature de la lettre de marché, 30% au milieu de la date de livraison et 40% à la fin des travaux.

LES PARTIES au contrat ont signé le marché en conformité avec les lois de leurs pays respectifs, les jours et années mentionnées ci dessus.

Fait et Signé à KINSHASA, le (pour l'Autorité contractante)

MINISTERE DE LA JEUNESSE, SPORTS, CULTURE ET ARTS

BANZA MUKALAY NSUNGU

Fait et Signé à KINSHASA, le 03 NOV 2014 (pour le Fournisseur)

DIRECTEUR GENERAL

MANSI NSIALA Gommaire

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DE LA CULTURE ET DES ARTS
CABINET DU MINISTRE
21 OCT 2014
Courrier Arrivée
N° ...
Signature